



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /221

Convention de principe relative au partenariat entre la Ville d' Ajaccio, le Palais Fesch-Musée des beaux-arts, et l'université de Corse-Pasquale Paoli

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et les collections qu'il conserve constitue un outil exceptionnel pour les professionnels du monde de l'art, de l'enseignement, et pour la valorisation touristique de la Corse.

Le Palais Fesch a pour but de devenir le principal lieu de formation et d'enseignement en histoire de l'art pour les insulaires, ainsi il retrouvera la vocation originelle du musée, celle du cardinal Fesch qui par sa donation désirait éduquer les jeunes corses.

C'est donc tout naturellement que la ville d'Ajaccio et le Palais Fesch contractualisent un partenariat de principe avec l'université de Corse de Pasquale Paoli, et la « licence professionnelle de guide conférencier » afin que les futurs guides interprètes professionnels, qui participent au développement touristique et économique de la Corse, puissent bénéficier pour leur formation de l'outil que représente le Palais Fesch.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le principe de la mise en œuvre de ce partenariat de avec l'université de Corse Pasquale Paoli.

D'AUTORISER Le Député - Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 25 juillet 2014

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La Convention de principe relative au partenariat entre la Ville d'Ajaccio, le Palais Fesch - Musée des Beaux-Arts et l'université de Corse Pasquale Paoli

AUTORISE Le Député - Maire

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014-221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014
Publication : 06/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

